



La première révision de la LPP, art. 51⁶ exige que « L'institution de prévoyance garantisse la formation initiale et continue des représentant-e-s des salariés et de l'employeur dans l'organe paritaire suprême, de façon qu'ils puissent assumer pleinement leurs tâches de direction. »

Cette formation s'adresse non seulement aux délégué-e-s engagé-e-s dans les Caisses de Prévoyance Professionnelle mais aussi aux personnes concernées par les questions de gestion de la LPP (responsables des ressources humaines, employeurs, délégués syndicaux, etc.).

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidat-e-s peuvent s'inscrire dès la réception de ce programme ou, au plus tard, deux semaines avant le début du cours, au moyen du bulletin d'inscription à envoyer soit :

- par courrier à l'UOG, Place des Grottes 3 – 1201 Genève
- par e-mail : info@uog.ch

Madame Monsieur

Nom :	Prénom :
Adresse :	NP/Localité :
Tél. privé :	Tél. prof. :
c/o entreprise de facturation :	
Adresse complète :	
E-mail :	Date de naissance :
Nationalité :	Pays d'origine :
Niveau de formation/qualifications obtenues :	

Je m'inscris au-x cours suivant-s : (mettre une croix à ce qui convient)

Module 1

18-FORLPP-M1 Le jeudi 1 février 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Module 2

18-FORLPP-M2 Le mercredi 28 février 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Module 3

18-FORLPP-M3 Le mercredi 9 mai 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Module 4

18-FORLPP-M4 Le mercredi 26 septembre 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

Module 5

18-FORLPP-M5 Le mercredi 10 octobre 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

Module 6

18-FORLPP-M6 Le mercredi 7 novembre 2018 de 8h30 à 12h30 à de 13h30 à 17h30.*

*Sous réserves de modifications

Date: _____ Signature: _____

OBJECTIF

Le/la participant-e acquiert les connaissances de base de la législation en matière de prévoyance professionnelle, sur l'organisation et le fonctionnement des institutions de prévoyance ainsi que sur les politiques de gestion financière et d'investissement des capitaux. Les intervenant-e-s sont des expert-e-s des domaines considérés.

DURÉE

48 heures proposées en 6 modules de 8 heures chacun. Chaque module peut être suivi séparément.

PRIX

Fr. 300.- par module. Un rabais de 10% est accordé aux personnes qui s'inscrivent et paient l'ensemble de la formation au moins un mois avant le début du premier module.

EFFECTIF

Maximum 40 personnes.

MODULE 1

La prévoyance dans le système des trois piliers, les clauses d'assurance et le financement, les prestations obligatoires et facultatives.

N° DU COURS : 18-FOR-LPPM1

DATE ET HORAIRE : Le jeudi 1 février 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

INTERVENANTE :* Anne MEIER, avocate.

MODULE 2

L'institution supplétive, le libre passage selon la LPP, les prestations de sortie. L'organisation d'une institution de prévoyance, la gestion paritaire et la responsabilité des membres du conseil de fondation, l'institution supplétive et les Fonds de garantie, la liquidation d'une institution de prévoyance.

N° DU COURS : 18-FOR-LPPM2

DATE ET HORAIRE : Le mercredi 28 février 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

INTERVENANT-E-S :* Bernard ROMANENS, directeur adjoint, Pittet Associés SA ;
David GAGLIARDO, directeur de la caisse de pension des TPG.

MODULE 3

L'organisation de la prévoyance : caisses publiques et privées, primauté de prestations-cotisations. L'environnement de l'institution de prévoyance : l'organe de contrôle, l'expert agréé, l'institution de réassurance. Les Fonds de garantie. Les règles de coordination entre les différentes prestations de sécurité sociale.

N° DU COURS : 18-FOR-LPPM3

DATE ET HORAIRE : Le mercredi 9 mai 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

INTERVENANT-E-S :* Daniel BAUMGARTNER HPR SA ;
Bernard ROMANENS, directeur adjoint, Pittet Associés SA.

MODULE 4

Le droit à l'information des assuré-e-s, gestion paritaire et principe de transparence. L'accession à la propriété et ses conséquences sur la prévoyance et la fiscalité.

N° DU COURS: 18-FOR-LPPM4

DATE ET HORAIRE: Le mercredi 26 septembre 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*.

INTERVENANT-E-S:* Eric MAUGUÉ, avocat; Franca RENZI-FERRARO, LPP Gestion SA.

MODULE 5

La gestion immobilière et les placements bancaires. La lecture des comptes. Gérer l'actif en fonction du passif. L'équilibre financier.

N° DU COURS: 18-FOR-LPPM5

DATE ET HORAIRE: Le mercredi 10 octobre 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*.

INTERVENANT-E-S:* Daniel BAUMGARTNER HRP; Myriam BLANC, GiTeC Prévoyance SA; Bernard ROMANENS, directeur associé Pittet Associés SA; Thierry MONTANT, administrateur de la caisse de prévoyance de la police.

MODULE 6

Les stratégies de placements de capitaux. La gestion à long terme et les critères de développement durable. Les droits sociaux d'actionnaire.

N° DU COURS: 18-FOR-LPPM6

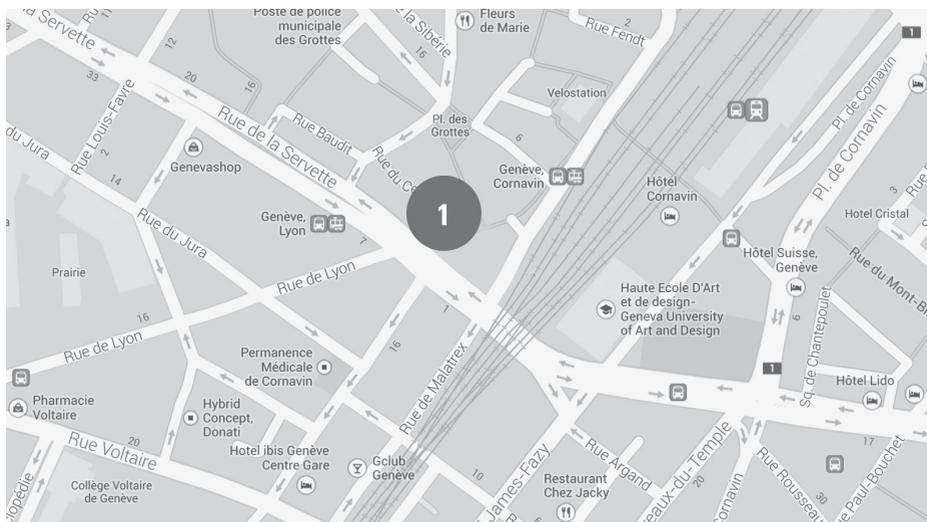
DATE ET HORAIRE: Le mercredi 7 novembre 2018 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*.

INTERVENANTES:* Vincent KAUFMANN, directeur Fondation Ethos; Erika MESMER, IAM

*Sous réserve de modifications



Lignes TPG: 1, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 14, 15, 18, 19, 25, 61, F, V, Z > arrêt gare Cornavin
3, 6, 9, 10, 14, 18, 19 > arrêt Lyon



1 Place des Grottes 3 (accueil/administration/salles)

L'UOG est une association qui a pour but de développer une formation de base et continue. Elle organise également des cours, conférences, ateliers ou toute autre activité soutenant l'intégration.

Association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.



Université Ouvrière de Genève
Centre de formation continue

Place des Grottes 3 - 1201 Genève - www.uog.ch

Téléphone : 022 733 50 60 - E-mail : info@uog.ch